

Travaux de la Chambre

M. Pinard: Madame le Président, permettez-moi d'abord, à ce propos, de bien préciser que les travaux de ce comité seront publics, qu'ils soient télévisés ou non.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous savons cela.

M. Pinard: Je suis heureux que les députés d'en face le sachent, mais j'aimerais aussi en informer la population du pays. Pour ce qui est de la nature même de la question, je suis d'avis, après m'être renseigné, que si on se reporte à l'ordre que la Chambre a donné le 25 janvier 1977, on peut constater qu'elle a approuvé la télédiffusion de ses travaux non seulement ici mais également en comité, à condition que l'on respecte le principe du hansard électronique.

Nous avons réussi à réaliser la télédiffusion des travaux de la Chambre des communes, et cette décision est encore valable à mon avis. Je considère donc que le comité qui sera établi aura le pouvoir de décider s'il veut que ses délibérations ou ses travaux soient télédiffusés. S'il prenait cette décision, cette dernière impliquerait naturellement des frais car il faudrait prévoir le matériel nécessaire pour respecter le principe du hansard électronique, parce que c'est là l'essence et l'esprit de la décision que la Chambre a prise en 1977. Si le comité fait une demande dans ce sens, il doit ensuite obtenir l'approbation du Sénat. Nous ne pouvons nous faire les porte-paroles du Sénat à la Chambre.

Dans la mesure où cela concerne la Chambre des communes, j'estime que nous n'avons pas à nous prononcer. Si le comité veut que ses travaux soient télédiffusés, il n'y aura qu'à s'occuper du problème de financement. Une subvention sera accordée au niveau de la Commission de l'économie interne si on lui en fait la demande. Pour ma part je n'ai pas l'intention d'empêcher la télédiffusion des travaux d'un comité pour une simple question de financement. C'est là ma réponse comme administrateur.

Encore une fois, j'estime à mon avis que nous n'avons pas à trancher cette question à la Chambre. C'est au comité d'en décider. S'il veut que ses travaux soient télédiffusés, il appartient au Sénat de l'approuver. Si le Sénat donne son approbation on demandera alors à la Commission de l'économie interne d'approuver les dépenses et les frais de télédiffusion si le principe du hansard électronique est respecté.

Mme le Président: Est-on d'accord pour que la mise aux voix soit reportée comme l'a précisé et expliqué le président du Conseil privé (M. Pinard)?

Des voix: D'accord.

● (1510)

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, cela concerne la composition du comité spécial résultant du vote que nous avons tenu plus tôt la semaine dernière. Le Whip de l'opposition officielle me dit qu'à 5 heures il sera en mesure de me fournir les noms des membres de son parti susceptibles de faire partie de ce comité. En conséquence, je demande, à sa suggestion, le consentement unanime de la Chambre pour qu'à 5 heures, cet après-midi, nous soyons autorisés à revenir à la rubrique «motion» pour que nous puissions, de ce côté-ci, proposer la

motion appropriée relativement à la composition de ce comité spécial.

Mme le Président: Y a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M^{lle} MACDONALD—LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une affaire qui me tient beaucoup à cœur. Hier, lorsque vous avez informé la Chambre du décès de l'honorable Judy LaMarsh, il y a eu une certaine confusion au sujet du moment opportun où il conviendrait de permettre aux députés de rendre hommage, selon la tradition, à un membre décédé du Conseil privé. Aucun éloge n'a donc été prononcé. Bien sûr, d'autres ont rendu hommage à Judy LaMarsh en dehors de la Chambre, mais je demande votre indulgence, madame le Président, et celle de la Chambre qu'elle a si bien servie, pour faire consigner au compte rendu quelques mots à la mémoire de celle qui fut une amie, une grande parlementaire et une grande Canadienne. Je voudrais le faire, madame le Président, pour exprimer notre affection et notre admiration pour elle.

Mme le Président: Je le permets bien volontiers. Il n'y a pas eu de confusion hier, du moins en ce qui me concerne. C'est simplement que personne n'ayant demandé la parole, je ne l'ai accordée à personne. Si l'honorable représentante désire se faire entendre, je suis très heureuse de lui donner la parole.

* * *

FEU JUDY V. LAMARSH

HOMMAGE À UN ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL PRIVÉ

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, avec le décès de l'honorable Judy LaMarsh, le Parlement et le peuple du Canada ont perdu une amie qui a bien servi son pays en temps de guerre comme en temps de paix.

Judy LaMarsh—ou tout simplement Judy, comme tout le monde l'appelait—aimait cette Chambre, elle aimait les affrontements que suscite le débat et les défis qu'elle devait relever au nom de ses électeurs de Niagara Falls et, bien plus, au nom de toute la population du Canada.

Il ne lui a certes pas été facile de s'acquitter de ses fonctions législatives, dont plusieurs prétaient à controverse. Elle devait faire face ici à une forte opposition qui ne venait pas toujours de l'autre côté de la Chambre, mais bien de son propre parti. Elle a dû croiser le fer avec les provinces à plusieurs reprises. Elle a eu à affronter la presse. Mais elle n'a jamais reculé devant la perspective d'une bataille, comme peuvent en témoigner tous ceux qui l'ont connue. En fait, c'est avec un grand plaisir qu'elle relevait les défis. Et cette attitude était caractéristique de l'approche qu'elle adoptait dans tous les domaines. Elle croyait qu'il fallait vivre sa vie, y mettre tout ce qu'on peut et en tirer le plus possible de vraie satisfaction.